



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 25 mai 2016**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service du matériel roulant et des ateliers - 1166859001

Accorder un contrat à Langevin et Forest Ltée pour la fourniture et la livraison de madriers de bois IPÉ dans le cadre du projet de la promenade Fleuve-Montagne - Somme maximale de 144 955,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15172 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.002 Contrat de services professionnels

CE Service des grands parcs, verdissement et du Mont-Royal - 1166688007

Accorder un contrat de services professionnels à Tremblay et Tremblay, SENC/TRAME-VERTE pour le contrôle de la qualité des arbres, la surveillance des travaux de plantation d'arbres et la coordination des surveillants et inspecteurs requis pour la plantation d'environ 4 275 arbres - Somme maximale de 416 094,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15087 (4 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

20.003 Subvention - Contribution financière

CE Service de sécurité incendie de Montréal - 1162618002

Accorder une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ à l'organisation du Grand défi Pierre Lavoie de l'année 2016

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

20.004 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1167257001

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 200 000 \$ à 5 organismes, pour l'année 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013 - 2017) - Approuver les projets de convention à cet effet

20.005 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1166367001

Accorder un soutien financier de 34 696 \$ à Action Jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI) pour réaliser le projet « Travail de milieu/de rue DDO », pour l'année 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2013-2017) - Ville liée de Dollard-des-Ormeaux (DDO) - Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

30 – Administration et finances

30.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.004 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1161516002

Autoriser la dépense relative au déplacement de madame Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, du 14 au 17 juin 2016, à Niagara Falls (New York), afin de participer à la rencontre annuelle de l'Alliance des villes, des Grands Lacs et du Saint-Laurent et d'appuyer la nomination du maire de Montréal au poste de président au sein du conseil d'administration - Montant estimé : 1 783,10 \$

30.005 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1160843007

Ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 4 et 5 mai 2016, à Washington (É.-U.), dans le cadre de la conférence Climate Action 2016 - Montant : 1 249,10 \$

30.006 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service des communications - 1163433002

Autoriser un virement budgétaire de 475 000 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des communications afin de réaliser les opérations de communication liées à la communication et à l'information de projets d'infrastructure urbaine

30.007 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1166688002

Autoriser un virement budgétaire de 111 500 \$, pour l'année 2016, en provenance du budget des dépenses contingentes d'administration vers le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, dans le cadre du Plan de l'Eau

Compétence d'agglomération : Cours d'eau et lacs municipaux

30.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1161543004

Édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs - exercice financier 2016 (15-091 - Articles 30 et 32), une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à la Maison d'Haïti, d'une valeur de 4 855 \$, pour l'utilisation des installations du Stade de soccer de Montréal, dans le cadre de la Coupe Maison d'Haïti, les 21 et 22 mai 2016

40.002 Ordonnance - Autre sujet

CE Service du développement économique, Direction Entrepreneuriat - 1161179007

Édicter l'ordonnance requise afin de rendre le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082) applicable au secteur « Rue Notre-Dame - Lachine »

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1164396010

Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er avril 2016 au 30 avril 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

| | |
|---|-----------|
| Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : | 18 |
| Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : | 0 |
| Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : | 0 |



Dossier # : 1166859001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division Administration |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Aménagement du domaine public dans le centre-ville |
| Projet : | 375e Anniversaire de Montréal |
| Objet : | Accorder un contrat à Langevin et Forest Ltée pour la fourniture et la livraison de madriers de bois IPÉ pour une somme maximale de 144 955,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15172 |

Il est recommandé:

1. d'accorder à Langevin et Forest Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'achat de madriers de bois IPÉ une somme maximale de 144 955,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15172;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-05-11 14:52

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1166859001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division Administration |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Aménagement du domaine public dans le centre-ville |
| Projet : | 375e Anniversaire de Montréal |
| Objet : | Accorder un contrat à Langevin et Forest Ltée pour la fourniture et la livraison de madriers de bois IPÉ pour une somme maximale de 144 955,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15172 |

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de la promenade Fleuve-Montagne chapeauté par le Service des infrastructures de la voirie et des transports, l'atelier de menuiserie du Service du matériel roulant et des ateliers doit faire l'acquisition de madriers de bois IPÉ. Ce bois servira à la fabrication du mobilier destiné à l'aménagement de la promenade. Des bancs de parc, des corbeilles et autres mobiliers urbains y seront installés afin que les citoyens puissent profiter pleinement de ce circuit unique.

Première promenade urbaine à voir le jour à Montréal, elle permettra de mettre en valeur deux lieux emblématiques de la ville, soit le fleuve et la montagne du mont Royal. En effet, un parcours de 3,8 km qui sépare le musée de la Pointe-à-Callière au pied de la montagne, ponctué d'œuvres d'art publiques, de végétaux et d'aire de repos, sera aménagé afin de faire vivre une expérience unique aux piétonniers.

Pour acquérir les madriers de bois IPÉ, l'appel d'offres 16-15172 s'est tenu du 16 mars au 4 avril 2016. Le délai de réception des soumissions a été de 20 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 120 jours calendriers suivant la date fixée à l'ouverture de la soumission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Accorder à Langevin et Forest Ltée le contrat pour la fourniture et la livraison de madriers de bois IPÉ au montant de sa soumission, soit 144 955,88 \$, taxes incluses. Ce montant se répartit comme suit :

- ° 2500 madriers de bois IPÉ dont les dimensions sont 1 ½ d'épaisseur par 27/8 de largeur et une longueur de 72

° 2500 madriers de bois IPÉ dont les dimensions sont 1 ½ d'épaisseur par 27/8 de largeur et une longueur de 84

Le coût inclut les frais de livraison des madriers.

JUSTIFICATION

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 16-15172 pour lequel il y a eu deux (2) preneurs du cahier des charges et deux (2) soumissionnaires conformes.

| Firmes soumissionnaires conformes | Prix de base | Autre (préciser) | Total |
|---|---------------|------------------|----------------|
| Langevin et Forest Ltée | 144 955,88 \$ | | 144 955,88 \$ |
| Bois IPÉ Canada Ltée | 183 500,10 \$ | | 183 500,10 \$ |
| Estimation | 173 727,23 \$ | | 173 727,23 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i> | | | 164 227,99 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i> | | | 13,30 % |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i> | | | 38 544,22 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i> | | | 26,59 % |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i> | | | - 28 771,35 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i> | | | - 16,56 % |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i> | | | n/a |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i> | | | n/a |

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme de 144 955,88 \$ est prévu au Service du matériel roulant et des ateliers. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera assumé à 100% par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans l'approbation du présent dossier risquerait de mettre en péril la livraison du mobilier urbain prévue en mai 2017 pour souligner le 375^e anniversaire de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du bon de commande en mai 2016 pour une réception, au plus tard, août 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Alexandre MUNIZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Bruno DUCHESNE, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic GARNEAU
Chef de Divison Services Spécialisés

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-04

Dominic GARNEAU
Chef de Divison Services Spécialisés

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076

Approuvé le : 2016-05-10



Dossier # : 1166688007

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat de services professionnels à la firme Tremblay et Tremblay, SENC TRAME-VERTE pour le contrôle de la qualité des arbres, la surveillance des travaux de plantation d'arbres et la coordination des surveillants et inspecteurs requis pour la plantation d'environ 4 275 arbres pour une somme maximale de 416 094,53 \$, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public 16-15087- quatre (4) soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 416 094,53 \$, taxes incluses, pour un contrat de services professionnels, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Tremblay et Tremblay, SENC | TRAME-VERTE firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 378 267,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15087 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-05-13 10:57

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166688007

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat de services professionnels à la firme Tremblay et Tremblay, SENC TRAME-VERTE pour le contrôle de la qualité des arbres, la surveillance des travaux de plantation d'arbres et la coordination des surveillants et inspecteurs requis pour la plantation d'environ 4 275 arbres pour une somme maximale de 416 094,53 \$, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public 16-15087- quatre (4) soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin |

CONTENU

CONTEXTE

Reconnaissant les nombreux bienfaits que les arbres procurent à la collectivité montréalaise, la Ville de Montréal (VDM) s'engage en 2016 dans le renforcement de sa forêt urbaine en augmentant les investissements en matière de plantation d'arbres et de lutte à l'agrile du frêne dans le cadre du Plan de gestion intégrée de la forêt urbaine (PGIFU) prévue au programme triennal d'immobilisation (PTI) 2016-2018. La Ville poursuit actuellement deux objectifs en matière de plantation d'arbres. Le premier consiste à remplacer les frênes abattus dans le cadre de la lutte à l'agrile afin de minimiser la perte de canopée. Chaque arrondissement se verra attribuer des sommes pour exécuter ces travaux qui comprennent des plantations d'arbres en 2016. Le second objectif vise la plantation de plus de 4 000 arbres additionnels sur le domaine public à l'automne 2016 . Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) est le maître d'œuvre du programme de plantation intensif sur le domaine public, qui s'ajoute aux efforts de plantation déjà entrepris par les arrondissements. Le présent dossier porte sur la surveillance d'un chantier de plantation de plus de 4 000 arbres prévu pour l'automne 2016 et qui sera octroyé à la fin du processus d'appel d'offres 16-15070. Ce type de chantier requiert une surveillance en quasi continu. Le nombre de ressources humaines nécessaires pour assurer une surveillance adéquate est élevé, mais est limité à la période des travaux. Compte tenu de l'envergure du projet, il est proposé de retenir les services professionnels d'une firme externe pour la surveillance des travaux.

L' appel d'offres public 16-15087, ouvert à toutes les entreprises ou personnes intéressées a été conduit par le Service de l'approvisionnement. Dans le but de respecter la Loi sur les

cités et villes et d'assurer un maximum de visibilité à cet appel d'offres, celui-ci a été publié le 7 mars 2016 dans le quotidien Le Devoir, dans le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement du Québec (SÉAO) et sur le portail officiel de la Ville de Montréal. La durée de la publication dans le SÉAO a été de 17 jours. Deux addenda furent émis : le premier visait à remplacer le devis technique par la version finale et le second portait sur des questions de formations liées aux tâches à réaliser. L'ouverture des soumissions s'est déroulée le 23 mars 2016 à 14 h. Il y a eu sept (7) preneurs du cahier des charges dont quatre (4) ont déposé des soumissions.

Les soumissions sont valides pour 150 jours calendriers suivant la date d'ouverture.

Le présent dossier vise à accorder un contrat au montant de 378 267,75 \$ avec taxes pour des travaux de contrôle de qualité des arbres, de surveillance de plantation d'arbres, ainsi que la coordination de ces travaux prévus pour l'automne 2016 et pour 2017. En ajoutant les contingences de 37 826,78 \$ à ce montant, le montant total à octroyer est de 416 094,53 \$ (voir la section aspect financier pour les détails).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1282 - 17 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

DA 156620002 - 24 septembre 2015 - Autoriser un virement budgétaire de 2 978 000 \$ au programme triennal d'immobilisation (PTI) 2015-2017 et de crédits au montant total de 2 978 219 \$ vers les arrondissements pour 1) remplacer les frênes abattus afin de compenser les pertes générées par l'agrile du frêne; 2) préparer les plans de plantation 2016 pour le volet canopée

CM15 1013 - 18 août 2015 - Adoption du règlement autorisant un emprunt de 14 M \$ pour la réalisation et la gestion du Plan de gestion intégrée de la forêt urbaine

CM15 0803 - 16 juin 2015 - Accorder un contrat à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) Ltée pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage de 500 arbres pour une période de trois ans (2015-2017) ainsi qu'à PNG Projets d'aménagements inc. pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage de 6 500 arbres pour une période de trois ans (2015-2017) pour une dépense totale de 8 620 875,53 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 15-14275 (4 soumissionnaires)

CM15 0364 - 24 mars 2015 - Adoption du règlement autorisant un emprunt de 7 M \$ pour la réalisation et la gestion du projet Plan d'action canopée

CM14 1061 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

DESCRIPTION

Au conseil municipal de mai 2016, les instances seront sollicitées pour approuver l'octroi de deux (2) contrats concernant la fourniture et la plantation d'environ 4 275 arbres prévus pour l'automne 2016 ainsi que l'arrosage de ces derniers pour les années 2016 à 2018 inclusivement (dossier décisionnel 1166688008). Afin d'assurer la surveillance des chantiers de plantation, l'appel d'offres public 16-15087 a été lancé. Le résultat du processus de cet appel d'offres prévoit l'octroi d'un (1) contrat pour des services professionnels nécessaires à la surveillance de travaux de plantation. Plus particulièrement, la surveillance lors des travaux de plantation vise à assurer que l'intégralité du devis technique concernant la plantation d'arbres et des normes auxquelles il réfère soient respectées. De plus, la firme retenue devra faire un contrôle de qualité des arbres au site de dépôt de l'entrepreneur responsable des plantations ainsi qu'assurer la coordination de ses surveillants et de ses

inspecteurs.

Il est prévu au devis que des échantillons de terre soient prélevés par le surveillant qui se chargera de les transmettre à un laboratoire désigné par la Ville. Sous présentation de pièces justificatives, la Ville procédera au remboursement. Le paiement pourra se faire à partir des contingences.

Dans le présent contrat, le mode de rémunération se fera selon le taux horaire inscrit au bordereau de la soumission. De plus, selon l'article 7 de la section de l'appel d'offres 16-15087 portant sur les clauses administratives générales, le paiement à la firme retenue sera effectué proportionnellement aux services fournis et acceptés par la Ville.

JUSTIFICATION

Il y a eu sept preneurs de cahier de charges. De ce nombre, quatre (4) entreprises ont déposé une soumission, soit 57 % des preneurs de cahier. Conformément à la législation en vigueur pour l'octroi de contrat de services professionnels, un comité de sélection a évalué les offres déposées. La firme Tremblay et Tremblay S.E.N.C. | Trame-Verte ainsi que la firme Nadeau Foresterie Urbaine inc. ont présenté l'ensemble des éléments exigés rendant leur soumission conforme. Les firmes, Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée et Groupe Conseil UDA inc., n'ont pas obtenu la note de passage et par le fait même ne se sont pas qualifiés.

Rappelons que le contrat est octroyé au soumissionnaire ayant obtenu la plus haute note finale à l'issue de l'ouverture de l'enveloppe du prix de chaque soumission.

| Soumissions conformes | Note Intérim | Pointage final | Prix de base | Imprévus | Total |
|--|--------------|----------------|---------------|--------------|---------------|
| Tremblay et Tremblay S.E.N.C. Trame-Verte | 87,0 % | 3,62 | 378 267,75 \$ | 37 826,78 \$ | 416 094,53 \$ |
| Nadeau Foresterie Urbaine Inc. | 71,0 % | 2,11 | 572 189,18 \$ | 57 218,92 | 629 408,10 \$ |
| Dernière estimation réalisée (\$) | | | 476 750,00 \$ | 47 675,00 | 524 425,00 \$ |
| Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) <i>((l'adjudicataire – estimation))</i> | | | | | -98 482,25 \$ |
| Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) <i>((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100</i> | | | | | -20,66 % |
| Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale – adjudicataire)</i> | | | | | 193 921,43 \$ |
| Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i> | | | | | 51,27 % |

En se référant au tableau, il apparaît que le montant total à octroyer présente un écart de - 20,66 % par rapport à l'estimation produite par le SGPVMR. L'écart entre l'estimation des coûts et les deux soumissions est considérable étant donné que le SGPVMR s'est basé sur des contrats récents pour réaliser l'évaluation (AO 14-13992, 15-6810 et 15-6840). En effet, un soumissionnaire a déposé une offre de 21 % inférieure, alors que l'autre soumissionnaire a déposé une offre de 20 % supérieure à l'estimation des coûts. Par contre, la moyenne des deux offres est de 475 228,47 \$ et démontre un écart de - 1 521,53 \$ par rapport à l'évaluation de 476 750 \$, soit moins de 1 %.

Après analyse, il est possible que la fluctuation à la baisse soit due au fait que dans le

présent appel d'offres les soumissionnaires n'étaient pas tenus de proposer une approche pour réaliser le mandat, car il s'agit essentiellement d'exécuter des tâches bien définies dans le devis technique. Ainsi, même si dans les faits il peut s'agir de la même personne physique qui accomplit la fonction de chargé de projet, le mandat de l'appel d'offres 16-15087 commande un taux horaire inférieur à celui demandé dans l'appel d'offres 14-13992. La fluctuation à la hausse pourrait quant à elle s'expliquer par le fait que Nadeau foresterie urbaine fait appel à un sous-traitant. Précisons que les deux offres présentent du personnel de compétence et d'expérience similaires qui ne justifierait pas un écart aussi grand entre les deux soumissions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du contrat est de 378 267,75 \$, taxes incluses. Par prudence, un montant de 37 826,78 \$ sera réservé pour parer aux imprévus susceptibles de survenir dans la gestion du présent contrat. Cette contingence représente 10% de la valeur totale du contrat. Le coût total maximal de ce contrat de 416 094,53 \$ incluant les taxes et les contingences sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 379 950 \$ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 15-067 - Plan de la gestion intégrée de la forêt urbaine, tel que précisé dans l'intervention du Service des finances.

Pour l'année 2016, cette dépense de 172 704,44\$ sera assumée à 100 % par la ville centre. Pour l'année 2017, cette dépense de 172 704,44\$ sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le devis technique de l'appel d'offres 16-15087 permet l'utilisation de modes de transport autres que les véhicules automobiles pour réaliser les travaux de surveillance, pourvu que ces modes satisfassent certains critères spécifiés au devis. Ce choix est en accord avec l'objectif du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise de réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 en encourageant les actions visant à réduire la dépendance à l'automobile.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est souhaitable que l'octroi du contrat faisant l'objet du présent dossier se fasse à la séance du comité exécutif du 25 mai 2016, soit à la deuxième séance suivant le conseil municipal du 16 mai 2016. En effet, au conseil de mai, le dossier décisionnel pour l'octroi du contrat de plantation (GDD 116 6688 008) sera soumis aux instances pour approbation. Il est préférable que l'octroi du contrat de surveillance se fasse une fois le contrat de plantation approuvé, car dans le cas où le contrat de plantation ne serait pas octroyé, il ne serait plus requis d'approuver le contrat de surveillance des travaux de plantation. Il est prévu que les plantations se fassent avant la fin de l'année 2016 afin d'atteindre les objectifs du plan de gestion intégrée de la forêt urbaine. Cependant, la réalisation des plantations comporte une part d'inconnu puisque dépendante jusqu'à un certain point de la température.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publication SÉAO : 7 mars 2016 au 23 mars 2016

Séance visée pour approbation par le comité exécutif : 25 mai 2016

Période visée pour l'inspection des arbres, la surveillance des travaux de plantation et

d'arrosage : dès l'approbation du dossier jusqu' au début décembre 2017
Fin prévue des travaux : mi décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julien BAUDRY, Service des communications
Patrick LAFOREST, Saint-Laurent
Gaétan GINGRAS, Montréal-Nord
Ariane GOYETTE, Rosemont - La Petite-Patrie
Robert GERVAIS, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Jean-Pierre FRAPPIER, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Diane LABRECQUE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Christophe ASHKAR, Lachine
José PIERRE, Ville-Marie
Julie ARNAUD, Le Sud-Ouest
Diane VALLÉE, Verdun
Fabienne LABOULY, Pierrefonds-Roxboro
Caroline LÉGÈRE, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude BOYCE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Daniel HODDER
Chef de division - Gestion stratégique
recherche et développement

Le : 2016-04-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Carole PAQUETTE

Directrice

Tél : 514 872-1457

Approuvé le : 2016-05-12



Dossier # : 1162618002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de sécurité incendie de Montréal , Direction , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ à l'organisation du Grand défi Pierre Lavoie de l'année 2016 (Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure). Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération. |

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ à l'organisation du Grand défi Pierre Lavoie de l'année 2016 (Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure) ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-05-13 15:58

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1162618002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de sécurité incendie de Montréal , Direction , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ à l'organisation du Grand défi Pierre Lavoie de l'année 2016 (Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure). Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération. |

CONTENU

CONTEXTE

En avril 2014, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) s'est associé au Grand défi Pierre Lavoie (GDPL). Ce partenariat permet au GDPL de toucher plus de jeunes sur l'île de Montréal, par l'engagement des employés du Service à parrainer des écoles, dans le but d'inciter les enfants à pratiquer plus de sports et, par la même occasion, à accumuler des cubes d'énergie.

Le défi lancé aux employés du Service consiste aussi à amasser des fonds afin de remettre des boîtiers remplis d'équipements sportifs aux écoles à la fin de la campagne.

Ainsi, en 2015, le SIM a fait bouger des milliers d'enfants et remis 19 boîtiers. Les boîtiers livrés contenaient, entre autres, un équipement complet de hockey-balle, de nombreux ballons, un jeu de kinball, un monocycle, etc. La valeur en matériel de chaque boîtier s'élève à environ 1 500 \$, de quoi faire briller l'étincelle dans les yeux de nombreux enfants de la métropole.

Les pompiers et les employés administratifs ont de quoi être fiers! Ils ont, en plus d'avoir amassé des fonds pour l'achat des équipements, tissé des liens précieux avec les jeunes de leur quartier. Cet engagement municipal répond à un double objectif fixé par la Direction, soit de se rapprocher de la communauté et de favoriser les saines habitudes de vie chez les pompiers et les jeunes.

Le Grand défi Pierre Lavoie représente donc une opportunité pour démontrer l'importance que la Ville de Montréal accorde aux saines habitudes de vie et à la pratique de l'activité physique chez les jeunes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CE 15 0595 du 8 avril 2015 : Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à l'organisation du Grand défi Pierre Lavoie (Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure).

DESCRIPTION

La Fondation GO, par l'organisme GO, le Grand défi (nom juridique du Grand défi Pierre Lavoie) aspire à mobiliser le milieu scolaire québécois, pour soutenir la pratique de l'activité physique et la saine alimentation chez les enfants de 6 à 12 ans. Il veut amener les enfants à choisir un mode de vie plus sain sur une base régulière, de façon à ce que ces habitudes deviennent la norme sociale pour les générations de demain. Il cherche ainsi à sensibiliser les parents à l'importance des activités physiques et sportives, en organisant des événements rassembleurs, dont les 1 000 kilomètres du Grand défi Pierre Lavoie. Cet événement est un rassemblement majeur, qui présente un encadrement similaire aux plus grandes manifestations sportives. Il mobilise des centaines de bénévoles tout au long du parcours.

Cet événement s'inscrit dans un contexte où, au cours des dernières décennies, au Québec comme ailleurs, la condition physique des jeunes s'est détériorée, à un point tel qu'un nombre croissant d'entre eux et d'entre elles présentent des facteurs de plus en plus élevés de risques de maladies. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle se manifeste pendant que le taux national de participation sportive chute dramatiquement. Cette tendance à la baisse dans la pratique de l'activité sportive chez les jeunes avait déjà été observée dans les résultats de l'Enquête sociale générale de 1998. La participation au sport chez les jeunes, au Canada, est passée d'un taux de 45 %, en 1992, à un taux de 28 %, en 2005.

Au printemps 2014, pour la première fois, le Service de sécurité incendie de Montréal s'est associé au Grand défi Pierre Lavoie, par l'implication de centaines d'employés, en parrainant des écoles primaires et en participant avec des milliers d'élèves à des activités sportives dans leurs écoles respectives.

En 2016, le Service de sécurité incendie de Montréal reconduit sa participation au Grand défi Pierre Lavoie en participant au parrainage d'écoles et à une collecte, afin d'amasser des fonds pour remettre des boîtiers remplis d'équipements sportifs.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière du Service de sécurité incendie de Montréal sera assumée à même les crédits prévus au compte de la Direction du Service de sécurité incendie de Montréal. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des actions en communication seront effectuées, pour les citoyens et les employés, par l'entremise du compte Twitter du Service de sécurité incendie de Montréal, de son site Internet et de son réseau de communication interne (bulletin interne, consignes, Intranet, etc.).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mars : lancement de la campagne auprès des employés.

Avril : inscription des casernes et écoles participantes.

Mai : activités réalisées avec les écoliers des écoles sélectionnées sur le territoire et collectes de fonds.

Juin / Automne : remise des boîtiers aux écoles.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

GO LE GRAND DÉFI inc. est un organisme légalement constitué en vertu de la partie 3 de la Loi sur les compagnies du gouvernement du Québec. L'organisme doit se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur et applicables.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hong-Van TRAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise M TREMBLAY
C/d aff.pub.<<ssmi>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-13

François SIM MASSÉ
Directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

François SIM MASSÉ
Directeur

Tél : 514 872-3761

Approuvé le : 2016-05-13



Dossier # : 1167257001

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier totalisant la somme de 200 000 \$ à cinq différents organismes, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013 - 2017) / Approuver les projets de convention à cet effet |

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 200 000 \$, aux cinq différents organismes ci-après désignés, pour le projet, la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013 - 2017) :

| Organisme | Projet | Montant |
|---|--|------------------|
| Centre des femmes de Montréal | « Service d'aide et d'accompagnement pour les femmes victimes de violence conjugale » - du 01 avril au 31 décembre 2016 | 36 000 \$ |
| Mères avec pouvoir (MAP) Montréal | « Intervention en Milieu ouvert 2016 » - du 01 avril au 31 décembre 2016 | 36 125 \$ |
| Association chrétienne des jeunes femmes de Montréal , faisant aussi affaire sous Y des femmes de Montréal | « Splash d'été » et « Ma santé m'appartient » - du 01 avril au 31 décembre 2016 | 27 875 \$ |
| CARI St-Laurent | « Paroles et expressions de femmes » - du 30 mars au 30 décembre 2016 | 50 000 \$ |

| | | |
|---|--|------------------|
| Centre communautaire des femmes Sud- Asiatique | « Femmes Sud- Asiatiques autonomes et indépendantes » - du 15 avril au 20 décembre 2016 | 50 000 \$ |
|---|--|------------------|

2. d'approuver les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-05-09 13:58

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1167257001

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier totalisant la somme de 200 000 \$ à cinq différents organismes, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013 - 2017) / Approuver les projets de convention à cet effet |

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signaient la 6e entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et ce, dans le cadre des Alliances pour la solidarité. Le ministère avait alors octroyé à la Ville une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année. En 2015, la Ville prolongeait l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013 - 2015) auprès du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) de 9 M\$ pour une année.

En mars 2016, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient d'un projet de modification à l'Entente afin de la prolonger d'un an et par laquelle le ministère confiait à la Ville un budget de 9 M\$. L'entente Ville-MTESS 2013 - 2017 prendra fin le 31 mars 2017.

Les projets financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- Les projets financés s'inscrivent dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et doivent soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Les projets et interventions font l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils répondent aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale.

- Les initiatives, les projets et les interventions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.
- L'aide financière accordée ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes.
- Les organismes admissibles à une aide financière sont les personnes morales et les organismes à but non lucratif.
- Les salaires doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 / Approuver la proposition de répartition budgétaire de l'enveloppe de 9 M\$

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

CE14 0796 du 21 mai 2014

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 200 000 \$, soit 36 000 \$ à Centre des femmes de Montréal; 36 125 \$ à Mères avec pouvoir (MAP) Montréal; 27 875 \$ à Y des femmes de Montréal; 50 000 \$ à CARI St-Laurent; et, 50 000 \$ à Centre communautaire des femmes Sud-Asiatique, pour l'année 2014, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville - MESS 2013 - 2015)

CE13 0387 du 3 avril 2013

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 200 000 \$, pour l'année 2012, soit 36 000 \$ à Centre des femmes de Montréal; 36 125 \$ à Mères avec pouvoir (MAP) Montréal; 27 875 \$ à Y des femmes de Montréal; 50 000 \$ à CARI St-Laurent; et, 50 000 \$ à Centre communautaire des femmes Sud-Asiatique, dans le cadre de l'entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville et le ministère de la solidarité sociale (Ville - MESS 2013 - 2015)

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

DESCRIPTION

Les projets pour lesquels un soutien financier est recommandé concernent des problématiques spécifiques affectant la vie des femmes sur plusieurs plans, que ce soit la pauvreté, l'isolement, la violence conjugale, la monoparentalité, la judiciarisation ou autres. Ces initiatives visent à apporter des solutions à ces différentes problématiques et répondent donc aux critères et aux priorités établis dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales. Deux des cinq projets touchent, de façon précise, les femmes immigrantes en processus d'intégration à la société d'accueil. Les organismes ont déjà reçu un soutien financier dans le cadre de cette entente.

Centre des femmes de Montréal

Projet : « Service d'aide et d'accompagnement pour les femmes victimes de violence conjugale »

Soutien financier : 36 000 \$

Ce projet vise à soutenir et à accompagner, tout au long du processus judiciaire, les femmes issues des communautés culturelles, victimes de violence conjugale. Grâce à ce soutien, un plus grand nombre de femmes pourront bénéficier de ce service qui est de plus en plus demandé. Les femmes qui font appel à ce service proviennent de divers arrondissements montréalais.

Mères avec pouvoir (MAP) Montréal

Projet : « Intervention en milieu ouvert 2016 »

Soutien financier : 36 125 \$

Ce projet vise à assurer un accompagnement aux familles dès leur acceptation à l'organisme. D'autres familles qui ne peuvent pas se qualifier pour bénéficier d'un logement auront aussi un soutien dans le processus d'insertion sociale de cet organisme qui héberge des femmes, chefs de famille monoparentale, avec enfants de moins de cinq ans. MAP accueillera de nouvelles mères et les soutiendra dans une démarche d'insertion sociale et économique. La Ville de Montréal a contribué à la mise sur pied de l'organisme, dans le cadre du programme des quartiers sensibles en 2001, en 2002 et en 2003.

Association chrétienne des jeunes femmes de Montréal, faisant aussi affaire sous Y des femmes de Montréal

Projet : « Splash d'été et ma santé m'appartient »

Soutien financier : 27 875 \$

Ce projet se divise en deux parties :

1. Le volet « Splash d'été » s'adresse aux filles de 10 à 15 ans et vise à renforcer l'estime et la connaissance de soi, à les amener vers une réflexion sur leur environnement social, ainsi qu'à encourager de bonnes habitudes de vie et la solidarité entre filles.
2. Le volet « Ma santé m'appartient » est un programme de prévention qui vise à promouvoir de bonnes habitudes de vie auprès des filles et des femmes provenant de milieux défavorisés, par l'alimentation saine et l'activité physique.

CARI St-Laurent

Projet : « Paroles et expressions de femmes »

Soutien financier : 50 000 \$

Centre communautaire des femmes Sud-Asiatique

Projet : « Femmes Sud-Asiatiques autonomes et indépendantes »

Soutien financier : 50 000 \$

Les projets « Paroles et expressions de femmes » et « Femmes Sud-Asiatiques autonomes et indépendantes » des deux organismes ci-dessus visent à briser l'isolement des femmes immigrantes, à leur faire connaître les ressources de leur quartier et les services publics, à promouvoir la participation à la vie communautaire, à favoriser l'inscription des femmes immigrantes au cours de francisation et à leur fournir les outils nécessaires permettant de mieux gérer les affaires domestiques et de s'impliquer pleinement dans l'éducation de leurs enfants.

En effet, la population montréalaise est caractérisée par sa multi-ethnicité grandissante. Dans certains arrondissements, ce pourcentage dépasse plus de 50 % de la population. Le processus migratoire entraîne souvent des difficultés auxquelles les personnes immigrantes doivent faire face. Pour les femmes, il faut considérer la double voire la triple discrimination qu'elles peuvent vivre en tant que femme, immigrante ou membre de minorités visibles. Les obstacles linguistiques, économiques et culturels les empêchent de participer pleinement à la vie québécoise et montréalaise.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de ces projets, les interventions permettent une démarche de prise en charge et atténuent les problèmes de pauvreté et d'exclusion sociale. Les femmes qui participent aux différents projets vivent de grandes difficultés et proviennent de l'ensemble du territoire de Montréal. Après analyse des projets et de leurs retombées dans le milieu, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) recommande qu'un soutien financier leur soit accordé. Le SDSS certifie que les projets déposés dans ce sommaire décisionnel sont conformes aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013 - 2017).

La date de début des projets est antérieure à celle de l'adoption du dossier décisionnel par les instances, car il s'agit de projets en reconduction. Dans tous les cas, un montage financier auquel s'ajoutent d'autres sources de financement a permis le début des activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

| Organisme | Projet | Soutien accordé | | Soutien recommandé 2016 | Soutien MTESS / projet global |
|--|---|-----------------|-----------|-------------------------|-------------------------------|
| | | 2014 | 2015 | | |
| Centre des femmes de Montréal | « Service d'aide et d'accompagnement pour les femmes victimes de violence conjugale » | 36 000 \$ | 36 000 \$ | 36 000 \$ | 62 % |
| Mères avec pouvoir (MAP) Montréal | « Intervention en milieu ouvert 2016 » | 36 125 \$ | 36 125 \$ | 36 125 \$ | 59 % |
| Association chrétienne des jeunes femmes de Montréal, faisant aussi affaire sous Y des femmes de Montréal | « Splash d'été » et « Ma santé m'appartient » | 27 875 \$ | 27 875 \$ | 27 875 \$ | 53 % |
| CARI St-Laurent | « Paroles et expressions de femmes » | 50 000 \$ | 50 000 \$ | 50 000 \$ | 69 % |

| | | | | | |
|--|---|-----------|-----------|------------------|------|
| Centre communautaire des femmes Sud-Asiatique | « Femmes Sud-Asiatique autonomes et indépendantes » | 50 000 \$ | 50 000 \$ | 50 000 \$ | 58 % |
|--|---|-----------|-----------|------------------|------|

Le suivi financier global de l'Entente Ville-MTESS se trouve en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et à renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation de ces projets permettra de répondre à des besoins particuliers que vivent des femmes; celles-ci peuvent avoir accès à des programmes et services existants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe B au projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2016 Présentation au comité exécutif pour approbation
Les projets feront l'objet d'un suivi de la part du SDSS. Un rapport d'étape est requis aux dates spécifiées aux projets de convention respective et le rapport final est requis un mois après la fin du projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mustapha TRARI, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Mustapha TRARI, 19 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christele NGASSA NGANKOUE
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-14

Nadia BASTIEN
Chef de division au Service de la Diversité
sociale et des sports.

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2016-05-09



Dossier # : 1166367001

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique |
| Compétence d'agglomération : | Lutte à la pauvreté |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier de 34 696 \$ à Action Jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI) pour réaliser le projet « Travail de milieu/de rue DDO », pour l'année 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2013-2017) - Ville liée de Dollard-des-Ormeaux (DDO) / Approuver un projet de convention à cet effet |

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 34 696 \$ à Action jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI) pour réaliser le projet « Travail de milieu/de rue DDO », pour l'année 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013-2017) - Ville liée de Dollard-des-Ormeaux;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-05-09 18:04

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166367001

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique |
| Compétence d'agglomération : | Lutte à la pauvreté |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier de 34 696 \$ à Action Jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI) pour réaliser le projet « Travail de milieu/de rue DDO », pour l'année 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2013-2017) - Ville liée de Dollard-des-Ormeaux (DDO) / Approuver un projet de convention à cet effet |

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signaient la 6e entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et ce, dans le cadre des Alliances pour la solidarité. Le ministère avait alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année. En 2015, la Ville prolongeait l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2015) auprès du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) de 9 M\$ pour une année.

En mars 2016, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient d'un projet de modification à l'Entente afin de la prolonger d'un an et par laquelle le ministère confiait à la Ville un budget de 9 M\$. L'Entente prendra fin le 31 mars 2017.

Les projets financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- Les projets financés s'inscrivent dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et doivent soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Les projets et interventions font l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils répondent aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale.
- Les initiatives, projets et interventions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.
- L'aide financière accordée ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes;
- Les organismes admissibles à une aide financière sont les personnes morales et les organismes à but non lucratif.
- Les salaires doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 / Approuver la proposition de répartition budgétaire de l'enveloppe de 9 M\$

CE15 1579 du 19 août 2015

Accorder un soutien financier de 29 696 \$ à Action jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI) afin de réaliser le projet « Travail de milieu/de rue DDO » pour l'année 2015, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013-2016) - Ville liée de Dollard-des-Ormeaux

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

CM13 0727 du 26 août 2013

Accorder un soutien financier non récurrent de 59 392 \$ à Action Jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI), pour la réalisation du projet « Travail de milieu/de rue DDO », pour l'année 2013 / 2014, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015)

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité

sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

DESCRIPTION

Action Jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI)

Projet : « Travail de milieu/de rue DDO »

Le projet consiste à maintenir la présence d'un travailleur de milieu/de rue dans les nombreux parcs, centres commerciaux et cours d'écoles fréquentés par les jeunes résidents de la Ville liée de Dollard-des-Ormeaux (DDO). Le travailleur de milieu/de rue visera à faciliter l'intégration des jeunes dans la communauté par l'animation, culturelle ou sportive, le soutien à la mise en place de projets collectifs, la médiation sociale, la référence aux organismes de proximité et la création de liens de confiance avec les ressources jeunesse du milieu.

Ce projet, au montant de 34 696 \$, a été vu et accepté par le répondant de la Ville liée de DDO dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité.

JUSTIFICATION

Les problématiques et clientèles visées sont la jeunesse, l'insertion sociale des clientèles à risque, les problématiques socio urbaines et la prévention du décrochage scolaire. Le projet est recommandé et reconduit à la suite de l'analyse des résultats de l'année précédente faite par le répondant de la Ville liée de DDO et de celle du professionnel du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS).

Le soutien financier accordé par la Ville à ce projet a débuté en avril 2016. Il passerait de 29 696 \$ en 2015 à 34 696 \$ en 2016, soit une augmentation de 17%. La contribution financière des autres partenaires a, quant à elle, augmentée de 125% (le coût total du projet est passé de 39 050 \$ en 2015 à 87 731 \$ en 2016).

Le projet ainsi bonifié permettrait de rejoindre une nouvelle clientèle ayant des problèmes de santé mentale et/ou des démêlés avec la justice. La lourdeur de ces problématiques nécessitera des interventions plus nombreuses et plus soutenues qui justifient cette bonification financière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Le tableau suivant illustre le soutien accordé les dernières années par la Ville à cet organisme pour le même projet.

| Organisme | Projet | Soutien accordé | | Soutien recommandé en 2016 | Soutien MTESS / projet global |
|--------------------|------------------------------|-----------------|-----------|----------------------------|-------------------------------|
| | | 2014 | 2015 | | |
| Action jeunesse de | Travail de milieu/de rue DDO | 29 696 \$ | 29 696 \$ | 34 696 \$ | 40 % |

Le suivi financier global de l'Entente Ville-MTESS se trouve en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet agit directement sur des problématiques identifiées par la Ville liée de DDO et permet d'offrir des services et des activités adaptés aux besoins des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale en plus de s'inscrire dans le cadre de l'Entente administrative entre le MTESS et la Ville de Montréal sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité. Les problématiques et clientèles visées sont la jeunesse, l'insertion sociale des clientèles à risque, les problématiques socio urbaines et la prévention du décrochage scolaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe B du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet fera l'objet d'un suivi de la Ville liée de DDO et du SDSS. Un rapport final est requis au plus tard un mois après la fin du projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie TAILLON
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2016-04-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2016-05-06

CE : 30.001

2016/05/25 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.002

2016/05/25 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.003

2016/05/25 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1161516002

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 e) favoriser l'accès aux rives et aux espaces verts |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la dépense relative au déplacement de madame Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, du 14 au 17 juin 2016, à Niagara Falls (New York), afin de participer à la rencontre annuelle de l'Alliance des villes, des Grands Lacs et du Saint-Laurent et d'appuyer la nomination du maire de Montréal au poste de président au sein du conseil d'administration. Montant estimé : 1 783,10 \$. |

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de madame Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, du 14 au 17 juin 2016, à Niagara Falls (New York), afin de participer à la rencontre annuelle de l'Alliance des villes, des Grands Lacs et du Saint-Laurent et d'appuyer la nomination du maire de Montréal au poste de président au sein du conseil d'administration - montant estimé : 1 783,10 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-05-02 11:41

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1161516002

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 e) favoriser l'accès aux rives et aux espaces verts |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la dépense relative au déplacement de madame Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, du 14 au 17 juin 2016, à Niagara Falls (New York), afin de participer à la rencontre annuelle de l'Alliance des villes, des Grands Lacs et du Saint-Laurent et d'appuyer la nomination du maire de Montréal au poste de président au sein du conseil d'administration. Montant estimé : 1 783,10 \$. |

CONTENU

CONTEXTE

L'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (AVGLSL) fait entendre la voix des maires pour assurer la protection, la restauration et la mise en valeur des Grands Lacs et du Saint-Laurent et ainsi améliorer la qualité de vie des citoyens à travers la région. Coalition binationale de 109 municipalités présentes dans deux provinces et huit états, l'AVGLSL travaille activement auprès des gouvernements fédéraux, d'État, provinciaux, tribaux et des Premières nations et auprès d'autres intéressés. De par leur approche intégrée des volets environnementaux, sociaux et économiques, les municipalités membres de l'AVGLSL assurent la viabilité et l'intégrité de la plus importante ressource d'eau douce au monde (source : www.glsocities.org).

La Ville de Montréal est membre de l'AVGLSL depuis 2006 et participe à plusieurs de ses initiatives, notamment le programme Villes VERDD « Villes en route vers un développement durable » qui met en valeur le leadership des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour orienter la région vers un avenir plus durable et les consultations sur les projets pipeliniers traversant les zones des Grands Lacs et du Saint-Laurent. D'ailleurs, la Ville a été lauréate du prix 2014 pour son Rapport sur la gestion durable des eaux municipales lors de la rencontre annuelle à Thunder Bay.

Les sujets suivants ont fait l'objet de discussions au cours des dernières années :

- Crise de l'eau potable dans le lac Érié l'été dernier en raison de la prolifération de cyanobactéries
- Transport d'hydrocarbure et les risques de déversement pouvant influencer les écosystèmes des Grands Lacs et du Saint-Laurent qui y sont associés

- Projet Énergie Est de TransCanada
- Projet d'inversion du flux de la ligne 9B d'Enbridge présenté à l'Office national de l'énergie du Canada

- Exploration et exploitation des gaz de schiste
- Pollution par les microbilles de plastique
- Programme Villes VERDD (Villes en route vers un développement durable) mettant en valeur le leadership des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour orienter la région tout entière vers un avenir plus durable, notamment en ce qui a trait à la gestion durable des eaux municipales, tout en donnant aux villes le soutien voulu pour poursuivre leur parcours vers la durabilité
- Adaptation aux changements climatiques avec le Service municipal d'adaptation et de résilience (SMAR), un programme surtout pour les villes ontariennes et américaines
- Prévention de l'introduction et contrôle des espèces envahissantes (dont la carpe asiatique)
- Transport du matériel radioactif et gestion des déchets radioactifs
- Gestion des niveaux d'eau et dossiers de la Commission mixte internationale (CMI; Canada-USA)
- Membership de l'Alliance : programme incitatif et stratégie de recrutement

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1105 - 3 juin 2015 - Autoriser la dépense relative au déplacement de madame Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, du 16 au 19 juin 2015, à Sarnia en Ontario, afin de participer à la rencontre annuelle de l'Alliance des villes des grands lacs et du Saint-Laurent et d'appuyer la nomination du maire de Montréal au poste de vice-président au sein du conseil d'administration qui le mènera à la présidence de l'Alliance au cours du mandat 2016-2017.

CE14 0883 - 4 juin 2014 - Autoriser la dépense relative au déplacement de madame Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, les 18, 19 et 20 juin 2014, à Thunder Bay en Ontario, afin de participer à la rencontre annuelle de l'Alliance des villes des grands lacs et du Saint-Laurent et d'appuyer la nomination du maire de Montréal au poste de secrétaire-trésorier au sein du conseil d'administration qui le mènera à la présidence de l'Alliance au cours du mandat 2016-2017.

CE14 0411 - 15 janvier 2014 - Autoriser une dépense de 931,30 \$ relative au déplacement de Mme Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, les 16 et 17 janvier 2014, à Windsor (Ontario), afin de participer à la rencontre biannuelle de l'Alliance des villes des grands lacs et du Saint-Laurent.

CE13 0823 - 5 juin 2013 - Autoriser la dépense relative au déplacement, du 19 au 21 juin 2013, de Mme Josée Duplessis, membre du comité exécutif, afin de participer au conseil d'administration et au congrès de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent qui se tiendra à Marquette, dans l'état du Michigan (États-Unis).

CE12 0684 - 9 mai 2012 - Autoriser le déplacement de M. Alan DeSousa, vice-président du comité exécutif, à Québec, du 26 au 28 juin 2012, afin de participer au conseil d'administration de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

CE11 1957 - 30 novembre 2011 - Autoriser une dépense estimée à 1 607,16 \$, relative au déplacement de monsieur Alan DeSousa, vice-président du comité exécutif, afin de participer au conseil d'administration de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent qui se tiendra à Chicago du 2 au 3 décembre 2011.

DESCRIPTION

Rencontre des membres du conseil d'administration de l'AVGLSL, à Niagara Falls (New York), les 15, 16 et 17 juin 2016. Ce congrès est une opportunité de rencontrer divers représentants et maires de plusieurs villes et permet d'échanger sur des sujets préoccupants de l'environnement et des enjeux qui affectent la région et des solutions qui assureront la protection, la restauration et la promotion de l'inestimable ressource que constitue le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent où vivent 40 millions de citoyens. Chaque année, l'assemblée annuelle et congrès de l'AVGLSL rassemble des représentants des municipalités, des états, des provinces et des gouvernements fédéraux, des citoyens engagés et plusieurs autres intervenants.

JUSTIFICATION

Le 4 décembre 2013, le maire de Montréal a désigné madame Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, pour le représenter et agir en son nom auprès du conseil d'administration l'AVGLSL La Ville étant membre de l'exécutif de cette association, madame Rouleau représente le maire à toutes les réunions du comité exécutif ainsi qu'aux assemblées générales. Trois à quatre rencontres ont lieu par année dans une ville différente des deux côtés de la frontière et monsieur Roger Lachance, directeur du Service de l'environnement, accompagne l'élue responsable du dossier et assure les suivis administratifs, tandis que le Bureau des relations gouvernementales et municipales assure le suivi avec le bureau montréalais qui coordonne les activités de l'AVGLSL dans la menée des dossiers de nature gouvernementale.

Le maire de Montréal a été nommé vice-président de l'AVGLSL lors du conseil d'administration qui a eu lieu le 15 juin 2015, à Sarnia, en Ontario. À l'instar du système électif de la Fédération canadienne des municipalités, ce poste d'une durée d'un an mène à la présidence cette année (2016), jusqu'à la tenue de l'assemblée générale qui se tiendra à Montréal en 2017.

Compte tenu que l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent est un forum original qui regroupe des représentants à la fois, canadiens et américains. Par leur approche intégrée des volets environnementaux, sociaux et économiques, les municipalités membres de l'Alliance assurent la viabilité et l'intégrité de la plus importante ressource d'eau douce au monde;

Compte tenu des enjeux importants qui concernent cet « espace géopolitique municipal », tels le transport des matières dangereuses, les niveaux d'eau, les espèces envahissantes, le transport maritime dans le Saint-Laurent, le développement durable, entre autres;

Compte tenu l'importance grandissante de ces dossiers pour la métropole et la volonté du maire de Montréal de jouer un rôle de premier plan à cet égard;

Il est recommandé d'appuyer la nomination du maire de Montréal au poste de président au sein du conseil d'administration. Madame Rouleau assurera la représentation de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

| | |
|--|-------------|
| | 2016 |
| 2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000 | 1 783,10 \$ |
| Division Soutien aux élus | |

Frais de déplacement et hébergement
Non admissible loi 90

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

C'est l'occasion pour Montréal de participer aux décisions concernant les Grands Lacs et le Saint-Laurent.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis DOLBEC, Service du greffe

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle COUTLÉE
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Brigitte MCSWEEN
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

Le : 2016-04-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2016-04-29



Dossier # : 1160843007

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 4 et 5 mai 2016, à Washington (É.-U.), dans le cadre de la conférence Climate Action 2016. Montant : 1 249,10 \$. |

Il est recommandé :

1. de ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 4 et 5 mai 2016, à Washington (É.-U.), dans le cadre de la conférence Climate Action 2016 - montant : 1 249,10 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-05-16 13:22

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1160843007**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 4 et 5 mai 2016, à Washington (É.-U.), dans le cadre de la conférence Climate Action 2016. Montant : 1 249,10 \$. |

CONTENU

CONTEXTE

Le Climate Action 2016 comportait deux importants panels : la premier, organisé par Bloomberg et le Compact of Mayors, portait sur les défis auxquels sont confrontés les villes, sur les obstacles et les solutions mises en place pour y faire face et encourager la mobilisation; le deuxième panel, organisé par la Banque Mondiale, concernait les enjeux de mobilité durable.

Mentionnons que Montréal a rejoint les rangs du Compact of Mayors, la plus grande coalition de leaders locaux qui se sont engagés à la réduction et au suivi de l'évolution des émissions de GES et à l'adaptation aux changements climatiques. Elle est aussi la seule ville canadienne membre du réseau des 100 villes résilientes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Ce sommaire vise à ratifier la dépense relative au déplacement du maire de Montréal, les 4 et 5 mai 2016, à Washington, dans le cadre du Climate Action 2016.

JUSTIFICATION

Le sommet Climate Action 2016 nous rappelle que les villes sont au centre des changements en tant que gouvernements de proximité.

Le déplacement du maire lui a permis de prendre part à deux panels du Climate Action 2016 et de s'entretenir avec plusieurs leaders dont S.E Ban Ki-moon, secrétaire général des Nations-Unies, M. Michael Bloomberg, ancien maire de New York et envoyé spécial des Nations Unies pour les villes et les changements climatiques, Mme Anne Hidalgo, maire de Paris, Mme Muriel Bower, maire de Washington D.C, ainsi que plusieurs autres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de

la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

| | 2016 |
|--|-------------|
| 2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000 | 1 249,10 \$ |
| Division Soutien aux élus | |
| Frais de déplacement et hébergement | |
| Non admissible loi 90 | |

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le sommet a permis d'approfondir et d'élargir les coalitions des gouvernements, des entreprises, de la philanthropie, de la société civile et des représentants responsables universitaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN

ENDOSSÉ PAR

Marie-José CENCIG

Le : 2016-05-16

Responsable du soutien aux élus

Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2016-05-16



Dossier # : 1163433002

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service des communications , Direction , Division des communications corporatives |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser un virement budgétaire de 475 000 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service des communications, et d'autoriser un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes afin de réaliser les opérations de communication liés à la communication et à l'information de projets d'infrastructure urbaine. |

Autoriser un virement budgétaire de 475 000 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service des communications, et d'autoriser un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes afin de réaliser les opérations de communication liés à la communication et à l'information de projets d'infrastructure urbaine.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-05-06 17:38

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163433002

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service des communications , Direction , Division des communications corporatives |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser un virement budgétaire de 475 000 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service des communications, et d'autoriser un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes afin de réaliser les opérations de communication liés à la communication et à l'information de projets d'infrastructure urbaine. |

CONTENU

CONTEXTE

À la suite du transfert de la Section Info-travaux, le Service des communications est maintenant responsable de gérer toutes les dépenses de communications en lien avec les travaux d'infrastructure urbaine. Selon le modèle actuel, ces dépenses sont considérées capitalisables et sont imputées au PTI des unités requérantes par projet, par payeur et par nature en tenant compte des répartitions aggro/corpo.

Pour y arriver, chaque demande d'achat doit préciser les bonnes clés comptables en tenant compte des particularités de chaque projet, énoncées précédemment. De la même manière, les factures doivent être imputées selon les mêmes répartitions. Cette façon de faire exige un effort fastidieux de la part des intervenants en communications, ce qui n'est pas efficace et n'apporte aucune valeur ajoutée à la réalisation des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 15 1758

Sommaire 1153709001 - Regrouper au sein du Service des communications les activités de soutien-conseil en communication du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), du Service des infrastructures, voirie et transport (Info travaux) rétroactivement au 2015-07-02. Autoriser le directeur général à approuver subséquemment les virements budgétaires (rémunération et autres familles de dépenses) ainsi que la conversion de six (6) postes financés par le programme triennal d'immobilisation (PTI) en budget de fonctionnement à compter du 1er janvier 2016.

DESCRIPTION

Dans la même lignée du transfert des ressources dédiées aux communications de chantier qui ont été inscrites au budget de fonctionnement en 2016, les dépenses relatives aux communications de chantier seraient imputées *directement au budget de fonctionnement*, dans seulement deux comptes (aggló/corpo) qui seraient réservés pour ce type de dépenses. Cette nouvelle approche aurait l'avantage de simplifier grandement la procédure pour les intervenants en communications.

À titre de démonstration, en se basant sur des travaux de 220 M\$, on estime à 110 le nombre de projets. En présumant un minimum de 2 clés comptables par projet, il faudra imputer les coûts de communication, estimés à 0,475 M\$, dans 220 différentes clés comptables versus deux seules clés comptables selon la nouvelle méthode. En se basant sur les coûts réels des 4 dernières années, les dépenses réelles de communication de chantier pour 2016 sont estimées à 0,475 M\$.

| Historique des dépenses réelles | | | | | |
|--|---------------|---------------|----------------|----------------|----------------|
| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
| Travaux réalisés par le SIVT* | 84 000 000 \$ | 80 000 000 \$ | 107 000 000 \$ | 176 000 000 \$ | 220 000 000 \$ |
| Dépenses de communication | 256 599 \$ | 147 408 \$ | 235 184 \$ | 263 376 \$ | 472 548 \$ |
| % sur travaux | 0,31% | 0,18% | 0,22% | 0,15% | 0,21% |
| *Service des Infrastructures, de la Voirie et des Transports | | | | | |

JUSTIFICATION

À la suite du transfert de la Section Info-travaux, le Service des communications est maintenant responsable de gérer toutes les dépenses de communications en lien avec les travaux d'infrastructure urbaine. Toutefois, le Service des communications ne dispose pas d'un budget pour réaliser ces opérations qui ne figuraient pas au budget de ce Service. Ce transfert budgétaire est nécessaire afin de doter le Service des communications d'un budget de fonctionnement adapté aux besoins des différents requérants en lien avec l'information et la communication de chantiers.

Le virement budgétaire de ce montant permet d'établir une procédure simplifiée qui s'inscrit dans les objectifs de la Direction Générale d'alléger la réalisation des travaux et de simplifier les processus de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'année 2016, les crédits budgétaires de 475 000\$ nécessaires pour la réalisation des opérations de communication pour les projets d'infrastructure urbaine n'ont pas été prévus au budget du Service des communications. En conséquence, les crédits nécessaires à la réalisation de ce dossier seront assumés à même les dépenses contingentes imprévues d'administration, donc il n'y aura aucun impact sur le cadre financier de la Ville. Un ajustement d'une valeur de 475 000 \$, de la base budgétaire des années subséquentes du Service des communications, sera requis afin de poursuivre les opérations de communication en lien avec la réalisation des projets d'infrastructure.

Le partage du financement et de l'imputation des dépenses entre les compétences sera établi selon la nature des projets.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Luis Felipe GUAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia BEAUCHEMIN
Chef de section - Info-travaux

ENDOSSÉ PAR

Louis BEAUCHAMP
Directeur de service

Le : 2016-05-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Alain DG MARCOUX
Directeur général

Tél : 514 872-5753
Approuvé le : 2016-05-06



Dossier # : 1166688002

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine |
| Compétence d'agglomération : | Cours d'eau et lacs municipaux |
| Projet : | 375e Anniversaire de Montréal |
| Objet : | Autoriser un virement budgétaire de 111 500\$ en 2016, en provenance du budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération vers le budget de fonctionnement 2016 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, dans le cadre du Plan de l'Eau. |

Il est recommandé:

1. d'autoriser un virement budgétaire de 111 500\$ en 2016, en provenance du budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération vers le budget de fonctionnement 2016 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, dans le cadre du Plan de l'Eau;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-05-16 16:08

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166688002

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine |
| Compétence d'agglomération : | Cours d'eau et lacs municipaux |
| Projet : | 375e Anniversaire de Montréal |
| Objet : | Autoriser un virement budgétaire de 111 500\$ en 2016, en provenance du budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération vers le budget de fonctionnement 2016 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, dans le cadre du Plan de l'Eau. |

CONTENU

CONTEXTE

Le 18 août 2014, le conseil municipal a adopté une résolution mandatant «la Direction générale pour élaborer un Plan de l'Eau de Montréal en concertation avec les partenaires du milieu, dans une perspective de réalisation de plusieurs projets pour le 375e anniversaire de Montréal en 2017» (CM14 0723). En novembre 2014, le conseil municipal a adopté à l'unanimité une résolution sur les ruisseaux urbains (CM14 1141). »

Le 20 mars 2015, le maire de Montréal, M. Denis Coderre, accompagné de Mme Chantal Rouleau, responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau au comité exécutif et mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, ont présenté le Plan de l'Eau de Montréal qui met de l'avant différents projets et programmes visant à confirmer l'importance de l'eau dans la métropole et à répondre au souhait exprimé par les Montréalais lors des consultations entourant les préparatifs du 375e anniversaire de la ville, soit de se réappropriier leur fleuve, l'eau et les berges.

Le Plan de l'Eau s'appuie sur une philosophie de développement durable. Il prévoit une diversité de projets dont le développement d'activités récréatives et sportives sur l'eau (CE15 0619), des aménagements et des acquisitions de terrains le long de la rivière des Prairies (CE16 0537), de nouvelles plages, un bain portuaire et comporte également un volet spécifiquement axé sur la renaturalisation des ruisseaux qui a pour objectif de redonner la vocation naturelle de certains ruisseaux, tant sur le plan de la qualité que de la quantité d'eau, de recueillir les eaux de ruissellement et d'en faire de nouvelles infrastructures vertes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0537 - 6 avril 2016 - Adopter les conditions d'admissibilité des projets, les critères de répartition des crédits et les modalités de gestion du Programme de soutien pour la mise en valeur de la rivière des Prairies (PSRP) du Plan de l'Eau.

CG16 0166 - 25 février 2016 - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000\$ afin de financer les travaux de renaturalisation des ruisseaux prévus au Plan de l'Eau.

CM16 0260 - 23 février 2016 - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000\$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux prévus au Plan de l'Eau.

CE15 1289 - 30 juin 2015 - Autoriser un virement budgétaire de 555 000\$ en provenance du budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération vers le budget de fonctionnement 2015 du SGPVMR, dans le cadre du Plan de l'Eau pour le programme de renaturalisation des ruisseaux; Autoriser un ajustement de la base budgétaire de 145 000\$ en 2016; Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CM14 1141 - 24 novembre 2014 - Motion de l'opposition officielle sur les ruisseaux urbains.

CM14 0723 - 18 août 2014 - Déclaration - Plan de l'Eau de Montréal.

DESCRIPTION

Dans le cadre du Plan de l'Eau, plusieurs études sont préalables afin de valider la faisabilité des projets ou entamer la réalisation de travaux.

Certaines études, en lien avec la planification de 2015 et 2016, ont été complétées en 2015:

- Coulée Grou: étude de potentiel archéologique;
- Ruisseau Bertrand: concept d'aménagement du Sentier des attraits Phase 2 et études de caractérisation écologiques.

Il ne s'est pas avéré possible de terminer la totalité des études financées en cours d'année 2015. Elles seront donc complétées en 2016:

- Coulée Grou: étude hydraulique pour la réhabilitation de la Coulée Grou;
- Rivière Saint-Pierre: étude hydraulique pour la réhabilitation de la rivière;
- Ruisseau Bertrand: étude de caractérisation des sols et études d'eutrophisation de l'exutoire du cours d'eau;
- Île Lapierre: esquisses d'aménagement de l'Île Lapierre;
- Pierrefonds-Ouest: mise au point du Plan d'aménagement du Marais Lauzon.

Aussi, en 2015, le coût total des études prévues dans le cadre du Programme de renaturalisation des ruisseaux a été estimé à 700 000\$ pour les années 2015 et 2016. En lien avec ces estimations, le comité exécutif a autorisé un virement budgétaire de 555 000 \$, en provenance du budget des dépenses contingentes, de compétence d'agglomération, vers le budget de fonctionnement 2015 du Service des grands parcs, du verdissage et du Mont-Royal (SGPVMR) et un ajustement de la base budgétaire de 145 000\$ en 2016 (CE15 1289).

Le total des dépenses engagées pour les études réalisées en 2015 est de 552 275,15\$ alors que le total des dépenses facturées au 31 décembre 2015 a été de 295 775,45\$. Le Service des finances a confirmé que les montants prévus en 2015 pour ces études n'ont pas été protégés.

Aussi, le report des soldes sur les bons de commande des projets initiés en 2015 vers 2016 et les études initialement prévues en 2016 chiffrèrent les besoins budgétaires à 256 499,70\$ pour 2016. Le budget non-récurrent, prévu au budget original pour 2016, est de 145 000\$. Un montant budgétaire supplémentaire de 111 500\$ est donc nécessaire pour le financement des études, qui ont été entamées en 2015, et qui seront complétées en 2016.

JUSTIFICATION

Les études énumérées ci-dessus sont nécessaires car les résultats obtenus permettront de pouvoir ensuite amorcer les étapes subséquentes pour la réalisation des mandats inscrits au Plan de l'Eau.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce dossier, soit 111 500\$, sera financé par le budget de fonctionnement. Une somme de 111 500\$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration devra être virée au budget du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) pour ce faire. Cette dépense sera assumée à la hauteur de 100% par l'agglomération.

Il s'agit d'un budget d'agglomération, puisque les dépenses visent l'amélioration des cours d'eau qui sont de compétence d'agglomération selon la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations, RLRQ, c. E-20.001 article 19 (7) et la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1, articles 98 et 103). Les comptes de provenances et d'imputations seront définis dans l'intervention du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets s'inscrivent dans différentes orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015 et particulièrement:

« Améliorer la protection et la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts », action 32 : « tirer profit des infrastructures vertes et de leurs services écologiques en milieu urbain »;

« Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels », action 15 : « contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur »;

« Pratiquer une gestion responsable des ressources », action 20 : « favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie à la source ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report ou le refus du virement budgétaire nuirait à la planification des interventions prévues en 2017 et 2018 et ne permettrait pas la complétion des études déjà entamées, dans la perspective du 375^e anniversaire de Montréal. Les contrats actuellement en cours seraient interrompus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2017 - Réalisation de différents mandats inscrits au Plan de l'Eau pour le ruisseau Bertrand, la Coulée Grou, la marina Lachine, l'Île Lapierre et des travaux pour la stabilisation de berges.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sandrine CLÉMENT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie NGUYEN
conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-13

Véronique ANGERS
c/s developpement et partenariats - grands
parcs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2016-05-16

CE : 30.008
2016/05/25 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1161543004

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la gestion des installations sportives |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs |
| Projet : | - |
| Objet : | Édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs - exercice financier 2016 (15-091 - Articles 30 et 32), une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à la Maison d'Haïti, d'une valeur de 4 855 \$, pour l'utilisation des installations du Stade de soccer de Montréal, dans le cadre de la Coupe Maison d'Haïti, les 21 et 22 mai 2016. |

Il est recommandé :

1. D'édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs - exercice financier 2016 (15-091 - Articles 30 et 32), l'ordonnance jointe au présent dossier ayant pour objet d'accorder une gratuité à la Maison d'Haïti, d'une valeur de 4 855 \$, pour l'utilisation des installations au Stade de soccer de Montréal les 21 et 22 mai 2016 à l'occasion de la Coupe Maison d'Haïti.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-05-13 10:18

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1161543004

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la gestion des installations sportives |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 22 c) favoriser l’accessibilité aux activités et aux équipements collectifs |
| Projet : | - |
| Objet : | Édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs - exercice financier 2016 (15-091 - Articles 30 et 32), une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à la Maison d'Haïti, d'une valeur de 4 855 \$, pour l'utilisation des installations du Stade de soccer de Montréal, dans le cadre de la Coupe Maison d'Haïti, les 21 et 22 mai 2016. |

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 43 ans, la Maison d'Haïti s'impose comme un pivot communautaire de l'intégration des personnes d'origine haïtienne à la société québécoise. À travers ses différents programmes et activités d'alphabétisation, d'insertion socio-économique et culturelle, d'intégration des jeunes et de soutien scolaire et parental, l'organisme a développé une expertise dont profitent d'autres groupes de diverses origines qui s'installent dans la partie nord de Montréal, plus particulièrement dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de Montréal-Nord, de Saint-Léonard et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Située dans le quartier de Saint-Michel, la Maison d'Haïti s'installera dans un nouvel immeuble en automne 2016 en vue d'offrir de meilleurs services à la collectivité. Ce projet de construction d'une valeur de 3,5 M\$ a reçu un financement de 2 M\$ de la Ville de Montréal en 2014. Une campagne de financement lancée depuis 1987 vise à recueillir 1,5 M\$ de 2015 à 2018. Divers moyens sont prévus pour atteindre cet objectif dont l'organisation d'un tournoi de soccer sous le thème "Jouons pour la Maison d'Haïti" au Stade de soccer de Montréal les 21 et 22 mai prochain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 140222 - 02-06-2015 Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans visant l'implantation d'un nouveau bâtiment au 8833, boulevard Saint-Michel (3245, avenue Émile-Journault / Maison d'Haïti), demande de permis # 3000993256.

CM14 0487 - 26-05-2014 Accorder un soutien financier non récurrent de 2 M\$ à Maison d'Haïti, pour réaliser le projet de construction d'un immeuble, dans le cadre de la

programmation des projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

DESCRIPTION

L'événement propose une formule de compétition de tirage au sort entre 4 équipes en provenance de Montréal, Laval/Rive-Nord, Longueuil/Rive-Sud et Ottawa. Les équipes seront formées de 18 à 25 joueurs âgés entre 18 et 35 ans qui auront été sélectionnés parmi les meilleurs joueurs masculins d'origine haïtienne. Chaque équipe pourra compter sur un joueur invité issu des milieux de la culture, du sport, des entreprises privées, des institutions publiques et dans tous les cas, chaque équipe peut inscrire un maximum de 35 % de joueurs d'autres origines que haïtienne.

Afin d'atteindre son objectif de recueillir des fonds pour la nouvelle Maison d'Haïti, l'organisme prévoit vendre des billets à l'avance au coût de 10 \$ par journée. En plus, chaque joueur contribuera au coût de 20 \$ pour participer au tournoi. L'organisme sollicite également plusieurs commanditaires.

Afin de réduire les coûts de location des installations requises pour la tenue du tournoi, l'organisme demande la gratuité pour l'utilisation de locaux et du terrain intérieur du Stade de soccer de Montréal. Toutefois, il assumera tous les autres coûts reliés à l'organisation de cet événement. Par l'approbation de ce dernier, la Ville fournirait un soutien en biens et services d'une valeur de 4 855 \$, correspondant aux frais de location des installations du Stade de soccer de Montréal, ce qui représente approximativement 36 % du budget de l'événement.

JUSTIFICATION

L'organisme ne peut pas soumettre une demande au Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine de la Ville de Montréal, car l'événement ne répond pas aux critères d'admissibilité de ce programme. Toutefois, la municipalité souhaite soutenir l'événement de levée de fonds de la Maison d'Haïti en demandant une dérogation au Règlement sur les tarifs afin d'accorder gratuitement les plateaux à l'organisme.

Une dérogation à ce règlement s'avère nécessaire pour soutenir l'événement et pour contribuer à son succès.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais d'utilisation des installations du Stade de soccer de Montréal liés à la réalisation de la Coupe d'Haïti ont été estimés à 4 855 \$, lesquels se répartissent comme suit :

| Local | Location (\$) |
|------------------------------|-------------------------|
| Terrain intérieur à 11 SSM | 4 839,50 \$ |
| Salle multi média SSM #2.410 | 15,50 \$ |
| Hall événementiel SSM #2.110 | Local d'appoint gratuit |
| Régie SSM #1.304 | Local d'appoint gratuit |
| Total | 4 855,00 \$ |

Le budget de l'organisme pour la tenue de l'événement est de 13 451 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015, le Service de la diversité sociale et des sports sensibilisera l'organisme à tenir un

événement écoresponsable et l'incitera à adopter les pratiques en vigueur au Stade de soccer de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où la Ville n'accordait pas la gratuité des installations, l'organisme ne pourrait pas équilibrer son budget, ce qui le contraindrait à réduire l'envergure de l'événement ou à en compromettre la qualité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les 21 et 22 mai 2016 : déroulement de l'événement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Geneviève BLOM)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rocca LONIGRO
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Jean-François DULIÈPRE
Chef de division

Le : 2016-04-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2016-05-12



Dossier # : 1161179007

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Aide destinée spécifiquement à une entreprise |
| Projet : | - |
| Objet : | Édicter l'ordonnance requise afin de rendre le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082) applicable au secteur « Rue Notre-Dame - Lachine ». |

Il est recommandé :
d'édicter un projet d'ordonnance afin de désigner le secteur « Rue Notre-Dame - Lachine » aux fins de l'application du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082).

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-17 09:45

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1161179007

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Aide destinée spécifiquement à une entreprise |
| Projet : | - |
| Objet : | Édicter l'ordonnance requise afin de rendre le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082) applicable au secteur « Rue Notre-Dame - Lachine ». |

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082) prévoit que le comité exécutif peut désigner un ou plusieurs secteurs de l'agglomération où ce Règlement pourra s'appliquer.

Le 23 mars 2016, le comité exécutif annonçait que trois secteurs commerciaux ont fait l'objet d'un accord de principe. La demande soumise par l'Association Centre-ville Lachine pour la rue Notre-Dame figure parmi ceux-ci. L'Association a présenté une demande relative à une application du programme sur la rue Notre-Dame, entre les 6e et 19e Avenues (plan en pièce jointe).

L'ordonnance rendant le Règlement applicable au secteur « Rue Notre-Dame - Lachine » constitue la dernière étape avant l'application du PR@M-Commerce. Les commerçants et propriétaires d'immeubles commerciaux de ce secteur pourront s'inscrire au programme suite à l'adoption de cette ordonnance par le comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 16 0459 (23 mars 2016) : obtenir un accord de principe à la mise en oeuvre du PR@M-Commerce dans les secteurs de la rue Notre-Dame, entre la 6e Avenue et la 19e Avenue, de la rue Masson, entre la rue D'Iberville et la 12e Avenue, ainsi que du boulevard Monk, entre les rues Allard et Saint-Patrick.

CG15 0719 (26 novembre 2015) : adopter le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082) - Approuver les conditions et les critères de sélection sur la base desquels des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif.

DESCRIPTION

Le Service du développement économique recommande au comité exécutif d'édicter l'ordonnance requise pour rendre le Règlement sur les subventions relatives à la

revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Commerce) (RCG 15-082) applicable au secteur « Rue Notre-Dame - Lachine » à partir du 16 juin 2016.

Le Règlement indique les travaux pour lesquels une demande de subvention pourra être déposée ainsi que les conditions qui leur sont applicables. Par ces travaux et les conditions particulières pour ceux-ci, le programme favorise des interventions complètes et de qualité ainsi que leur intégration au milieu. Tous les travaux admissibles sont assujettis à la réglementation municipale et un permis est requis préalablement à leur réalisation, assurant ainsi leur conformité.

JUSTIFICATION

La proposition de rendre le programme de subvention applicable au secteur « Rue Notre-Dame - Lachine » à partir du 16 juin 2016 a fait l'objet d'une réflexion et de discussions avec les représentants de l'arrondissement de Lachine et de l'Association.

L'application du PR@M-Commerce permettra :

- d'améliorer la compétitivité des établissements commerciaux du secteur dans un contexte où la mise en valeur et la diversification de l'offre commerciale est importante pour assurer le dynamisme de la rue Notre-Dame;
- d'actualiser le cadre bâti et d'améliorer l'ambiance commerciale par des interventions physiques de qualité respectant les pratiques et les principes reconnus en design;
- de contribuer à l'amélioration continue de la qualité du milieu de vie des résidents de l'arrondissement de Lachine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les aspects financiers du programme ont été présentés dans le dossier décisionnel numéro 1151179004 et ont fait l'objet des approbations requises par le comité exécutif le 21 octobre 2015 (CE15 1924).

Toutes les dépenses relatives à ce programme sont entièrement assumées par l'agglomération parce qu'elle concerne l'aide à l'entreprise, tel que défini au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019), qui est une compétence de cette instance en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du fait que le PR@M-Commerce encourage la participation et la concertation des gens d'affaires d'un secteur commercial, qu'il favorise un milieu de vie complet et diversifié, notamment en termes de commerces. Aussi, puisque les travaux couverts par la subvention incluent ceux nécessaires à l'accessibilité universelle des commerces, le programme s'inscrit dans le principe qui vise une collectivité au cœur du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas édicter cette ordonnance fera en sorte que le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082) ne pourra pas être applicable au secteur « Rue Notre-Dame - Lachine » à partir du 16 juin 2016.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est en cours d'élaboration en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en œuvre du programme dans le secteur « Rue Notre-Dame - Lachine » à partir du 16 juin 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Geneviève BLOM)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain MARTEL
Conseiller en développement économique

ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN
Directeur

Le : 2016-05-11



Dossier # : 1164396010

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er avril 2016 au 30 avril 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004). |

Il est recommandé :

de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} avril 2016 au 30 avril 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-05-16 09:33

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164396010

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er avril 2016 au 30 avril 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004). |

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales un rapport sur les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, accordées par le fonctionnaire du niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), en vertu du RCE 02-004 Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

Ainsi, couvrant la période du 1^{er} avril 2016 au 30 avril 2016, il est démontré qu'il y a eu 2 (deux) décisions déléguées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0692 - 27 avril 2016 - De prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} mars 2016 au 31 mars 2016 conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

DESCRIPTION

Dépôt du rapport des transactions d'acquisition ou d'aliénation d'immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} mars 2016 au 31 mars 2016, accordées par le fonctionnaire de niveau A du SGPI.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il est prévu de présenter un rapport mensuellement au comité exécutif tel que prévu à l'article 4 du Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FAVREAU
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de section

Le : 2016-05-11

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice Évaluation et courtage
immobilier/Sécurité

Approuvé le : 2016-05-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-05-16